



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00579

Numéro SIREN : 572 028 041

Nom ou dénomination : DELOITTE & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2017 sous le numéro de dépôt 28391

DELOITTE & ASSOCIES

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 1 723 040 Euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

572 028 041 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 6 JUILLET 2017

EXTRAIT

L'an deux mil dix-sept, le six juillet, à 17 heures 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, au 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ;
.....
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

SONT PRESENTS

Monsieur Frédéric MOULIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Brice CHASLES, Administrateur.
Monsieur Damien LEURENT, Administrateur.

Le cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Madame Rosine MALENGUEBOU, représentant d'UES collègue « NON CADRES », est absente excusée.

Monsieur Frédéric MOULIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président constate que tous les Administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil que Monsieur Alain PONS a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, à effet de ce jour.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de cette démission et remercie Monsieur Alain PONS pour sa collaboration aux travaux du Conseil et au sein de la Société.

Puis, le Président propose de nommer Monsieur Sami RAHAL en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Alain PONS.

En conséquence et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne :

- Monsieur Sami RAHAL, demeurant 16 avenue du Général Mangin – 75016 PARIS,

pour assumer la Direction Générale de la Société, pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Frédéric MOULIN, Président du Conseil d'administration, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mai 2020, étant souligné que Monsieur Sami RAHAL ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur Sami RAHAL a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats ainsi que la règle de limite d'âge fixée par les Statuts.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Sami RAHAL jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra conférer à un tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toutes substitutions totales ou partielles.

.....
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT
.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2017.

Le Président du Conseil d'Administration

